



Nouveau Programme AVOT OUBANIM

Parachat Vayigach



Le moment hebdomadaire de partage, d'élevation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 CONCOURS

1 concours Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés

1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner

1 VOYAGE

1 voyage : 2 tirages au sort par an pour
gagner un voyage en Israël à Torah-Box !

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
-  les indices précédés d'une bulle
-  Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

Chapitre 45 - verset 22



PARACHA

Le verset dit : "A tous ses frères, Yossef a offert des tenues de rechange et à Binyamin, il a donné 300 pièces d'argent et 5 tenues de rechange."

? Sait-on combien de tenues il a données à chacun de ses frères ?

Bravo ! On ne sait pas précisément, mais il y en a **au minimum deux, puisque le terme est au pluriel, et au maximum quatre, puisque la Torah indique qu'il en a donné cinq à Binyamin**, et il en avait donné au moins une de plus à Binyamin.

? Pour quelles raisons Yossef s'est-il retrouvé esclave en Egypte avant d'occuper le poste de vice-roi ?

Bravo ! **Ses frères l'ont vendu par jalousie** parce que leur père Ya'acov lui a offert une tunique spéciale.

? Avez-vous une remarque à faire sur la distribution des cadeaux que Yossef vient d'offrir à ses frères ?

Bravo ! **Comment se fait-il que Yossef recommence à son tour à attiser la colère des frères** dont il a lui-même souffert ? Va-t-il renouveler l'histoire avec Binyamin ?

Suite en page 2



PARACHA SUITE

? La Guémara (Méguila 16a) répond à cette question. Mais vous-même, avez-vous, une réponse à proposer ?

Ce n'est pas tout à fait la même chose, car dans le cas de Yossef, ils ne sont frères que par leur père Ya'acov, alors que **Binyamin est le frère de Yossef par son père et par sa mère**. Tout le monde peut alors reconnaître que Yossef est en droit de lui offrir des cadeaux supplémentaires. Très bien !

? Avez-vous une autre réponse ?

Pas mal ! Peut-être que les frères ont été jaloux parce qu'ils n'avaient rien reçu du tout, alors que cette fois-ci, **chacun a reçu une, voire plusieurs tuniques**. Même si Binyamin a été un peu plus gâté, **cela ne réveille pas la jalousie comme quelqu'un qui n'a rien reçu** !

? En avez-vous encore une autre ?

Dans le cas de Yossef, il s'agissait d'un père qui fait une différence entre ses enfants. Mais ici, **Yossef est le frère de Binyamin**. Peut-être que, dans une même famille, les frères acceptent qu'il y en ait deux qui s'aiment plus que les autres.

Il faut sans doute réfléchir à toutes ces réponses, mais la Guémara en donne une autre. La Guémara explique que Yossef a voulu montrer à Binyamin qu'il aura un descendant qui sortira avec cinq vêtements dans la rue, honoré par le roi.

? De quel descendant s'agit-il ?

Il s'agit de **Mordékhaï Hayéhoudi** ! Dans la Méguilat Ruth, que nous lisons à Pourim, A'hachvéroch ordonne à Haman de promener Mordékhaï sur son cheval et de l'habiller de cinq vêtements royaux !

HALAKHA

Vous vous souvenez certainement qu'il faut tout faire pour être en bonne condition physique le Chabbath. Par exemple, il faut faire une sieste vendredi, ou bien, on ne pourra pas commencer une croisière la veille de Chabbath pour éviter d'avoir le mal de mer pendant Chabbath. Tout cela pour être en forme et accomplir correctement la Mitsva du "Oneg Chabbath", profiter du Chabbath.

? Est-il possible de se faire arracher une dent la veille de Chabbath ?

Bravo ! Le **Rav Nissim Karelits zatsal**, qui nous a quittés récemment, écrit dans son ouvrage « Hout Chani » que **s'il n'y a pas d'urgence, il vaudra mieux se faire arracher la dent le dimanche ou le lundi**. Car une personne qui se fait arracher une dent la veille de Chabbath aura sans aucun doute mal durant Chabbath, et ne pourra donc pas bien manger.

D'une manière générale, chaque fois qu'il y a des soins dentaires non urgents, il vaut mieux les programmer en début de semaine. A partir de mercredi, il faudra demander à son Rav, car nous sommes déjà dans les trois jours avant Chabbath.

? De même, aurons-nous le droit de programmer une opération dans les trois jours avant Chabbath où il pourrait y avoir un risque de complications qui impliquerait une intervention durant Chabbath ?



La réponse est identique à la précédente. **Si l'opération n'est pas urgente, il est conseillé de la faire en début de semaine**. A partir du mercredi, il existe un risque de rentrer dans des complications où l'on pourrait en venir à transgresser Chabbath. Là encore, il faut donc demander à son Rav.

Nous voyons l'importance de tout faire pour être en bonne condition pour Chabbath et, dès le début de la semaine, il nous faut réfléchir au Chabbath à venir.



MICHNA

Massékhet Chabbath – chapitre 7, 1^{ère} Michna

La Michna dit : les "Hakhamim ont énoncé un grand principe concernant le Chabbath : "Tout celui qui oublie que le Chabbath existe, qui fait de nombreux travaux interdits pendant le Chabbath et, cela, durant de nombreuses semaines, n'apportera qu'un seul Korban - sacrifice, lorsqu'il aura appris ce qu'il a fait."

? Que veut dire : "Celui qui a oublié que le Chabbath existe" ?

Bravo ! **Soit il n'a jamais entendu parler du Chabbath**, soit il a peut-être appris lorsqu'il était petit, mais **il a oublié la notion du Chabbath**.

? Pourquoi, en fin de compte, n'apportera-t-il qu'un seul Korban ?

Bravo ! Parce que **tous ces travaux ne représentent qu'un seul oubli**. Il ne savait pas que le Chabbath existait, qu'il y avait des travaux interdits, et l'ensemble ne constitue qu'une seule ignorance. Donc il n'apportera qu'un seul Korban.

La Michna continue avec celui qui sait que Chabbath existe et a fait, par oubli bien sûr, de nombreux travaux durant de nombreux Chabbat.

? Lui aussi devra-t-il apporter un seul Korban ?

Bravo ! **Il devra apporter un Korban pour chaque Chabbath qu'il aura transgressé** sans recenser le nombre de travaux effectués, mais uniquement le nombre de Chabbath où, bien qu'il savait que le Chabbath existait, l'avait oublié.

? Pourquoi ne dit-on pas que c'est un seul oubli pendant plusieurs années ?

Parce qu'on ne peut pas supposer qu'un homme vive plusieurs semaines, mois, années sans avoir un rappel du calendrier concernant Chabbath. **Il a forcément eu un**

rappel durant la semaine, mais a de nouveau oublié le Chabbath.

Etudions le cas de quelqu'un qui sait que c'est Chabbath, mais a fait de nombreux travaux durant de nombreux Chabbathot, car il ne savait pas que c'était des travaux interdits Chabbath, comme par exemple il n'a jamais su qu'il est interdit d'écrire, d'arroser son jardin, etc.

? Quel Korban devra-t-il apporter quand il apprendra que ces travaux étaient interdits pendant Chabbath ?

Bravo ! **Il devra apporter un Korban pour chaque travail effectué sans savoir qu'il était interdit**. Il n'est pas sanctionné pour le Chabbath, car il savait que c'était Chabbath, mais il est sanctionné pour chaque travail effectué. Il a écrit durant de nombreux Chabbathot, il apportera un Korban pour avoir écrit durant plusieurs Chabbathot, de même pour l'arrosage de la pelouse, etc.

? Pourquoi ne dit-on pas qu'il a forcément appris d'un Chabbath à l'autre que certains travaux sont interdits durant Chabbath, comme pour le calendrier ?

Pour le calendrier, **il est sûr qu'un homme ne peut pas vivre en décalage de son calendrier** et apprend donc que le Chabbath arrive. Par contre, **il n'a peut-être jamais su que 39 travaux sont interdits le Chabbath** et c'est pourquoi, il apportera un seul Korban par travail interdit effectué durant Chabbath.

Michlé chap. 3 - verset 16

KÉTOUVIM

« La longueur des jours à sa droite, la richesse et l'honneur à sa gauche. »

? De quoi parle-t-on ?

Bravo ! Évidemment, nous parlons de la Torah qui donne à celui qui l'étudie une longue vie, la richesse et les honneurs.

? Que veut dire « à sa droite » ?

Bravo ! Rachi nous dit que ceux qui étudient la Torah Lichma, de manière désintéressée, la Torah leur apporte une longue vie et, a fortiori, la richesse et les honneurs.

? Que veut dire « à sa gauche » ?

Ceux qui étudient la Torah avec un but spécial, et qui

ne sont pas vraiment désintéressés. Ils recherchent la richesse et les honneurs que la Torah leur accordera, mais ils n'auront pas la garantie d'avoir une longue vie.

En conclusion, nous voyons que l'étude de la Torah ne peut faire que du bien.

Dans le meilleur des cas, elle apporte une longue vie avec l'acquisition certaine du 'Olam Haba, du monde futur. Dans les moins bons des cas, elle apporte au moins des plaisirs physiques et matériels dans ce monde-ci, avec la richesse et les honneurs. Alors pourquoi se priver de toutes ces bonnes choses !



NÉVIIM

SÉFER CHMOUËL

Continuons le Sefer Chmouël.

Le verset dit : « Chmouël a jugé le peuple d'Israël tous les jours de sa vie. »

? Avez-vous une remarque à faire ?

Bravo ! Il n'a pas pu juger tous les jours de sa vie, car il y avait la période où il était enfant, la période durant laquelle il était encore en apprentissage chez Eli Hacoheh.

📖 Le Midrash pose cette question et répond : "De là, nous apprenons qu'un fils de Levy, lorsqu'il est encore dans le ventre de sa mère, est déjà inscrit dans les carnets d'Hachem pour le rôle qu'il aura à jouer". Effectivement, dans les carnets d'Hachem, Chmouël était déjà un juge lorsqu'il était dans le ventre de sa mère.

Le verset suivant dit : "Il allait d'année en année et il faisait le tour de Béth El, du Guilgal, du Mitspa, des régions d'Israël, et il y jugeait le peuple dans tous ces endroits."

? Que peut-on apprendre du fait que Chmouël se déplaçait d'un endroit à l'autre sans attendre que les gens viennent le consulter ?

Les commentateurs nous disent, que nous apprenons

de là qu'un guide ne doit pas alourdir son pouvoir de direction sur le peuple, et que s'il en a la force, il doit se déplacer de ville en ville afin de ne pas imposer de venir le consulter de loin.

📖 Ensuite, le verset nous dit : « Il revenait à Ramot, car là était sa maison, là il jugeait les juifs qui vivaient aux alentours. Et là-bas il construisit un autel pour Hachem. »

? Qu'apprenons-nous du fait qu'il ait construit là-bas un autel pour Hachem ?

Bravo ! Chmouël voulait montrer que tous ses jugements étaient faits selon la volonté d'Hachem et lui-même voulait être rassuré qu'il guidait les juifs selon la volonté d'Hachem.

📖 C'est pourquoi Chmouël a construit cet autel dans le lieu de son domicile, bien que le Michkan soit à Chilo (on avait le droit à cette époque de construire des autels un peu partout), sur lequel il offrait régulièrement des sacrifices à Hachem afin d'avoir la protection d'Hachem dans la direction du Klal Israël.

Quelle que soit la situation, nous avons une Mitsva de la Torah de justifier un comportement négatif, afin de le juger favorablement...



Je me suis inscrite à une semaine de cours intensifs en informatique. J'ai sympathisé avec la jeune femme assise à ma droite, mais celle qui était à ma gauche, n'a répondu à mon bonjour que par un signe de tête, et n'a pas répondu du tout lorsque je lui ai tendu un paquet de cacahuètes, elle s'est contentée d'en prendre quelques-unes, esquissant un léger sourire.

Je me suis dit qu'elle était peut-être timide, j'ai alors lancé une petite plaisanterie tout en travaillant, mais... aucune réaction ! Ce n'est plus de la timidité, c'est de l'incorrection, ai-je pensé.

▲ A partir de cette semaine, envoyez-nous vos propres cas vécus, où vous avez compris qu'il fallait juger favorablement...

TROUVER LE BON CÔTÉ

A toi !

Imaginez la suite de l'histoire qui montre que cette voisine n'a rien d'incorrect.

Lékaf Zekhout

Parachat Mikets

La vraie version !

Lorsque j'ai appelé la coiffeuse pour lui demander pourquoi elle ne m'avait pas répondu alors que je lui avais bien expliqué que j'avais besoin de ma perruque pour un mariage, elle a prétendu me l'avoir rendu ! Elle m'a expliqué que son petit frère s'était fiancé, et que toute la famille était donc partie pour l'événement, ajoutant même : "Je l'ai amené chez vous ! C'est votre fille qui m'a ouvert."

J'ai aussitôt compris que nous avions dû nous croiser, elle l'avait déposé alors que j'étais déjà partie. Le matin, je n'ai pas vu ma fille qui était déjà en route pour l'école, lorsque je me suis levée.

Je suis alors entrée dans sa chambre, et qu'ai-je trouvé ? Ma perruque bien coiffée !

Quelle coiffeuse responsable, alors qu'elle va aux fiançailles de son petit frère, elle pense encore à ses clientes, et les livre elle-même !

Chaque semaine, une histoire sera sélectionnée et publiée.



HISTOIRE

Le Chamach de Rav Yéhochou'a Leib Diskin zatsal lui servait chaque jour un verre de thé, qu'il avait l'habitude de boire au début de son cours quotidien.

Un matin, celui-ci se trompa, et mit du sel dans le thé, à la place du sucre !

En plus de donner un très mauvais goût, le sel était dangereux pour la santé du Rav.

Pourtant, le Rav but son thé, tout à fait normalement, même plus rapidement que d'habitude et sans aucune marque de dégoût sur le visage !

Soudain, la Rabbanite, affolée, entra dans la salle de cours, en s'écriant : "Malheur ! Le thé est salé, il ne faut pas que le Rav le boive, c'est dangereux pour sa santé !".

Les élèves, surpris, rassurèrent la Rabbanite, lui affirmant que le Rav avait bu le thé tout à fait normalement, et que, sans aucun doute, il devait être sucré.

La Rabbanite, dubitative, goûta les dernières gouttes de thé restantes au fond du verre, et s'exclama de plus belle : "C'est bien du sel, pourquoi l'as-tu bu ? Tu sais combien c'est dangereux pour toi !".

Rav Yéhochou'a Leib Diskin se contenta d'esquisser un sourire.

Après le départ de la Rabbanite, les élèves du Rav lui demandèrent des explications quant à son comportement étrange : boire du thé salé, sans émettre la moindre grimace, et sachant que cela lui est interdit !

Sa réponse fut une leçon de vie pour ses élèves, dont nous allons nous aussi profiter :

"Nos 'Hakhamim nous ont enseigné qu'il vaut mieux se jeter dans une fournaise ardente plutôt que de faire honte à son prochain. Comment voulez-vous que je fasse honte au Chamach qui n'a pas fait exprès de confondre le sucre et le sel ? Je l'ai même bu plus rapidement que d'habitude afin qu'il n'éprouve aucune gêne."

GUÉMARA

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Rappel de la question

Its'hak qui a oublié d'acheter de l'huile pour 'Hanouka, aura-t-il le droit d'utiliser celle de son ami, selon Tossefot, selon le Chakh?

Peut-on pour répondre, s'appuyer sur l'enseignement que nous avons étudié?

CAS DE LA SEMAINE

Baba Metsia 93b

Eitan a malencontreusement brisé le mp3 de Chemouel, et bien entendu, il compte le lui rembourser. Il effectue une recherche rapide sur un comparateur de prix qui lui indique que le prix d'un tel appareil s'élève à 19 euros. Il propose donc à Eitan de lui rembourser cette somme. Eitan prétend : "C'est vrai que dans ce magasin, ce mp3 est à 19 euros, mais tu as oublié de prendre en compte le coût de la livraison de 5 euros, tu me dois donc 24 euros !" Chemouel lui répond : "Mais tu as une option de retrait en magasin, ce qui économise les frais de livraison, et moi je ne t'ai cassé que ton mp3, je ne te dois que 19 euros !"

Réponse

Baba Métsia 22a dernier Tossefot de la page ; Chakh ('Hochen Michpat 358:1)

Les Ba'alé Hatossefot expliquent que le cas de la Guémara est un cas particulier, le cas du Aris – qui est payé en recevant une part de la récolte. Les 'Hakhamim ont compris que l'ouvrier leur donnait de ses propres fruits, c'est pour cette raison que les 'Hakhamim se sont permis de consommer de ces fruits, même sans la permission du propriétaire. Mais si c'était un ouvrier ordinaire, ils n'auraient jamais consommé de ces fruits sans permission.

Le Chakh, quant à lui, pense que si on a la certitude que le propriétaire est d'accord, on aura le droit d'utiliser une chose qui appartient à un ami (voir comment il repousse la preuve de Tossefot).

Dans notre cas, il en ressort que, selon le Chakh, Its'hak a le droit d'utiliser cette huile, alors que, selon Tossefot, il devra impérativement trouver le propriétaire pour lui demander son accord.

1

A votre avis, Eitan doit-il rembourser les frais de livraison ?

A toi !

🔍 Voir Guémara Baba Métsia 93b et le Tour 'Hochen Michpat 303

QUIZZ

Répondre à 5 questions minimum :

1 Pourquoi Yossef a-t-il offert cinq tuniques à Binyamin ?

- ☐ Pour lui montrer son amour ,puisqu'il était son seul frère de père et de mère
- ☐ Pour faire une allusion qu'il serait honoré par le roi avec cinq vêtements royaux
- ☐ Pour faire une allusion qu'un de ses descendants serait honoré par le roi avec cinq vêtements royaux

2 On est mardi et Réouven a mal à une dent, le dentiste pense qu'il est nécessaire d'arracher la dent...

- ☐ Il devra attendre après Chabbath
- ☐ Il peut le faire aujourd'hui, car on est encore loin de Chabbath
- ☐ Réouven devra demander à son Rav

3 Rina aime faire de la couture et de la peinture sur soie, elle pense que comme c'est un plaisir pour elle, elle a le droit de le faire Chabbath. Un jour, elle apprend que ce sont des travaux interdits Chabbath. Combien de Korbanot, de sacrifices, aurait-elle dû apporter si elle avait vécu au temps du Beth Hamikdash (Temple) ?

- ☐ Un Korban par Chabbath où elle a transgressé
- ☐ Un Korban
- ☐ Deux Korbanot

4 D'où savons-nous que les jugements de Chmouël étaient faits selon la volonté d'Hachem ?

- ☐ Parce qu'il a construit un Mizbéa'h, un autel pour Hachem
- ☐ Parce qu'il allait à la rencontre du peuple et n'attendait pas qu'eux viennent
- ☐ Parce que, depuis le ventre de sa mère, il était inscrit dans les carnets d'Hachem

5 Que gagne celui qui étudie la Torah de manière désintéressée ?

- ☐ Une longue vie, mais pas la richesse et les honneurs
- ☐ La richesse et les honneurs, sans la garantie d'une longue vie
- ☐ Une longue vie, avec la richesse et les honneurs

6 Dans le cas de Guémara exposé ci-dessus, Eitan doit-il rembourser les frais de livraisons ?

- ☐ oui
- ☐ non

7 Lékaï Zekhout

Imaginez la suite de l'histoire qui montre que cette voisine n'a rien d'incorrect.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la Publication : Esther Smietanski

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Nathanael Sénior, Esther Smietanski



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : Yann Schnitzler
yann@torah-box.com / 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :

☎ 01 77 50 22 31

☎ 00972 58 42 809 53

✉ support@torah-box.com